

CONVENTION D'OBJECTIFS 2006 - 2008

Il est convenu entre :

**- le MINISTÈRE DES SPORTS
représenté par la directrice des Sports
désigné ci-dessous par le ministère**

et

**- l'association pour l'information et la recherche sur les équipements de sport et de loisirs
représentée par son président, Monsieur Jean-marie GEVEAUX
et désignée ci-dessous par l'association**

PREAMBULE : OBJECTIFS GENERAUX DE L'ASSOCIATION.

L'association s'adresse à tous ceux qui sont concernés par les installations, les aménagements et les matériels collectifs de sport, en particulier les maîtres d'ouvrage. Elle leur offre un lieu de rencontre, d'échanges, de mise en commun d'informations, de réflexion, de veille et de proposition.

L'objectif est de favoriser l'adéquation entre l'offre et la demande, l'amélioration du service rendu, la qualité des équipements et une maîtrise des coûts, notamment par un meilleur fonctionnement de la « filière équipement » .

Les actions menées concernent donc aussi bien la planification, que la programmation, la conception, la construction , la modernisation et la gestion des équipements sportifs.

ARTICLE 1 :

L'association s'engage à mettre en œuvre au cours des années 2006-2008 des actions permettant d'atteindre ou de concourir à la réalisation des objectifs suivants :

DEVELOPPER LES REFLEXIONS STRATEGIQUES SUR LA PLANIFICATION TERRITORIALE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS DANS UNE APPROCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES, NOTAMMENT A PARTIR DES DONNEES FOURNIES PAR LE RENCESEMENT DES EQUIPEMENTS SPORTIFS.

POURSUIVRE LA MISE EN OEUVRE D'UN SERVICE D'ACCES RAPIDE A L'INFORMATION RELATIF AUX EQUIPEMENTS SPORTIFS.

APPORTER SON CONCOURS A LA MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE DE HAUTE QUALITE ENVIRONNEMENTALE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS .

VALORISER LE SAVOIR-FAIRE ET LA QUALITE DES PRODUCTIONS DES ACTEURS DE LA FILIERE FRANCAISE EQUIPEMENTS SPORTIFS.